

Présentation de la formation  
entreprise de plus de 300 salariés

# FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE



CONSILIUM

CONTACT  
cse@cabinet-consilium.com

## LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION :

- Maîtriser et connaître les conséquences liées à l'attribution de la personnalité juridique au CSE ;
- Connaître les droits des membres du CSE et savoir faire valoir ces droits ;
- Maîtriser les attributions du CSE et les moyens d'action de ces membres pour exercer ces attributions ;
- Maîtriser les règles relatives au fonctionnement du CSE ;
- Connaître et savoir utiliser les ressources internes et externes mises à la disposition du CSE ;
- Connaître les obligations de l'employeur envers le CSE et ses membres pour faire valoir l'application de la législation sociale en la matière ;
- Connaître les conséquences du statut protecteur et savoir faire valoir les droits liés à ce statut ;
- Savoir communiquer et partager les informations avec les salariés ;
- Savoir communiquer avec la direction, construire une stratégie et défendre des propositions, tout en préservant un dialogue social stable ;
- Connaître les principes généraux de prévention et l'obligation de sécurité de l'employeur, ainsi que les infractions permettant d'engager sa responsabilité pénale ;

- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux locaux de travail ;
- Connaître et maîtriser les missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- Savoir analyser un accident du travail et une maladie professionnelle ;
- Connaître les risques professionnels présents dans l'entreprise et savoir les prévenir ;
- Connaître le processus d'élaboration du Document unique d'évaluation des risques professionnels et les obligations qui s'y rapportent ;
- Connaître le processus d'élaboration du plan de prévention et les obligations qui s'y rapportent ;
- Savoir effectuer des visites des locaux, des enquêtes et des inspections ;
- Savoir diligenter une expertise ;
- Savoir analyser les documents de l'entreprise et connaître les obligations de communication de l'employeur envers le CSE ;
- Connaître les droits d'alerte conférés au CSE et savoir les mettre en œuvre
- Maîtriser les informations et consultations obligatoires ;
- Maîtriser le fonctionnement de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail et savoir mener une négociation lors de sa mise en place.

*Programme mis à jour le 8 novembre 2023*

## À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Membres élus ou futurs membres  
CE/CSE

## PRÉREQUIS NÉCESSAIRES :

Aucun prérequis nécessaire

## DURÉE DE LA FORMATION :

**5 jours**

## TARIFS DE LA FORMATION :

**intra :**  
*Sur devis*

**inter :**  
*Sur devis*

Programme de la formation

# FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE

CONSILIUM

## 1<sup>re</sup> PARTIE : JURIDIQUE & SOCIALE

### I. CHAMP D'APPLICATION DE LA MISE EN PLACE DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

1. Les seuils d'effectifs
2. Mise en place d'un CSE à attributions étendues
3. Passage d'un CSE à attributions étendues à un CSE à attributions réduites

- Fonctionnement
  - Attributions
  - La compétence du CSE
  - Droits et attributions plus ponctuels maintenus ou supprimés
4. *Suppression du CSE : Effectif passant en deçà de 11 salariés*
  5. *Mise en place de représentants de proximité*
  6. *Périmètre de mise en place*
    - Au niveau de l'entreprise :
    - Au niveau des établissements
    - Au niveau de l'Unité Economique et Sociale (UES)
    - Au niveau des établissements de l'UES
    - Au niveau interentreprises

7. *Organisation des élections professionnelles*

### II. PERSONNALITÉ CIVILE DU CSE ET CONSÉQUENCES

1. *Possession et gestion d'un patrimoine*
2. *Possibilité d'agir en justice*
3. *Possibilité de contracter*
4. *Possibilité de désigner un mandataire*
5. *Responsabilités du comité*
  - Responsabilité contractuelle
  - Responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle
  - Responsabilité des membres du comité
  - Assurance du comité
  - Responsabilité pénale

### III. COMPOSITION DU CSE

1. *Présidence du CSE*
2. *Délégation du personnel*
3. *Représentant syndical*

### IV. STATUT DES MEMBRES DU CSE

1. *Durée du mandat : durée initiale et renouvellement*
2. *Crédit d'heures : bénéficiaires, durée, conditions d'utilisation et paiement*
  - Annualisation et mutualisation des heures de délégation
  - Crédit d'heures pour les salariés en forfait jours
  - Paiement du crédit d'heures et contestation de l'utilisation des heures de délégation
3. *Liberté de circulation et de déplacement*
4. *Formations : droit continu à formation, formations obligatoires*
  - Prise en charge
  - Formation tous les 4 ans
  - Formation spécifique pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail
  - Formation économique des primo-élus
5. *Obligation de secret et de discrétion*

### V. FONCTIONNEMENT

1. *Organisation interne*
  - Secrétaire et trésorier :
  - Règlement intérieur du CSE :
  - Local du CSE :
  - Matériel
  - Affichage ;
  - Réunions d'information du personnel
  - Personnel du CSE
2. *Les commissions du CSE*
  - Commission santé, sécurité et conditions de travail : conditions et modalités de mise en place, modalités de fonctionnement et attributions
  - Autres commissions



## FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE

### 3. Réunions avec l'employeur

- Périodicité minimale
- Place prépondérante des réunions santé et sécurité
- Ordre du jour des réunions : établissement, règlement des conflits et sanctions
- Convocation des membres du CSE
- Déroulement des réunions : personnes présentes, discussions, règles de vote, enregistrement et sténographie des débats
- Procès-verbal des réunions : établissement et contenu du procès-verbal, communication, adoption, diffusion et valeur probante du procès-verbal
- Rémunération et heures de délégation des réunions

### VI. ATTRIBUTIONS DU CSE

#### 1. Attributions économiques

- Attributions générales :
- Modalités d'exercice des attributions générales :
- Les consultations et informations récurrentes : ordre public, champ de la négociation collective et règles supplétives
- Les consultations sur les orientations stratégiques et la situation économique et financière de l'entreprise :
- La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi :
- Consultations récurrentes : informations à mettre à mettre à disposition du CSE :
- Consultations et informations supplémentaires pour les entreprises de plus de 300 salariés
- Consultations et informations ponctuelles
- Des règles spécifiques prévues pour certains thèmes

#### 2. Activités sociales et culturelles

### VII. RESSOURCES INTERNES DU CSE

1. Subvention de fonctionnement
2. Contribution aux activités sociales et culturelles

### VIII. RESSOURCES EXTERNES AU CSE

1. Recours à l'expertise
2. Inspection du travail
  - Moyens d'actions
  - Missions
  - Pouvoir de décision
3. Organisations syndicales
  - Délégué syndical
  - Représentant syndical au CSE

### IX. STATUT PROTECTEUR

1. Durée et conditions de la protection
2. Protection spéciale et procédures particulière
  - Modification du contrat de travail ou des conditions de travail
  - Transfert d'entreprise
  - Rupture du contrat de travail
  - Voies de recours
3. Les conséquences du non-respect du statut protecteur

### X. LE DÉLIT D'ENTRAVE

1. Éléments constitutifs
  - Élément matériel
  - Élément moral
2. Poursuites pénales
3. Sanctions

### XI. LA FONCTION DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL AU CSE

1. Les relations et la communication avec les salariés
2. Les relations avec la direction et les techniques de communication

### XII. VERS LE CONSEIL D'ENTREPRISE

1. Définition du conseil d'entreprise
2. Mise en place du conseil d'entreprise
3. Composition du conseil d'entreprise
4. Attributions du conseil d'entreprise : pouvoir de négociation, pouvoir de décision
5. Fonctionnement du conseil d'entreprise
6. Moyens du conseil d'entreprise

Programme de la formation

# FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE



CONSILIUM

## 2<sup>de</sup> PARTIE : HYGIÈNE, SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL



### I. SAVOIR ORGANISER LA PRÉVENTION DANS L'ENTREPRISE

### II. LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA PRÉVENTION

### III. LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DE L'EMPLOYEUR

#### 1. Les infractions propres au droit du travail

#### 2. Les infractions de droit commun

- Les atteintes involontaires à la vie et à l'intégrité de la personne
- L'infraction du risque causé à autrui
- Les homicides involontaires
- Les blessures involontaires
- Mise en danger de la personne
- L'atteinte à la dignité de la personne.

### IV. LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ OBJECTIFS DU MODULE :

- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité applicables au sein des locaux de l'entreprise

### V. LES MISSIONS DES MEMBRES DU CSE

#### 1. Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles

- L'accident du travail
- L'accident de trajet
- La maladie professionnelle
- L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles :
  - L'enquête
  - Les méthodes :
    - La méthode ITAMAMI
    - Arbre des causes : le recueil des faits, construction de l'arbre des causes, l'exploitation de l'arbre des causes pour la prévention

#### 2. La prévention des risques professionnels

#### 3. Participer à l'élaboration et la mise à jour du DUERP

- Définir les unités de travail
- Description du travail réel des salariés
- Identifier et évaluer les risques (Notamment selon le tableau présenté dans le «2. Prévention des risques professionnels»)
- Identifier et évaluer les mesures de prévention déjà existantes dans l'entreprise
- Identifier les mesures de prévention à mettre en place
- Établir un plan d'action sur court, moyen et long terme.

#### 4. Participer à l'élaboration du plan de prévention

#### 5. Effectuer des visites des locaux

Programme de la formation

# FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL DES MEMBRES ÉLUS DU COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE



## 6. Effectuer des enquêtes

### 7. Diligenter une expertise

- Prise en charge des frais d'expertise
- Choix, désignation et prérogatives et obligations de l'expert
- Cahier des charges et information de l'employeur
- Délai de l'expertise
- La contestation de l'expertise par l'employeur

### 8. Analyser les documents de l'entreprise

- Les documents soumis pour avis au CSE
- Les documents devant être communiqués au CSE
- Les documents devant être tenus à la disposition du CSE
- Accès à des documents spécifiques
- Le rapport annuel du CSE

### 9. Mettre en œuvre le droit d'alerte

### 10. Veiller aux conditions de travail et accompagner l'employeur dans les aménagements de poste

### 11. Les informations et consultations obligatoires en matière de santé, sécurité et conditions de travail

- Consultation récurrente du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les consultations ponctuelles du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les informations

## VI. LA COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### 1. Les règles d'ordre public

- Mise en place
- Délégation de missions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Composition
- Formation des membres de la CSSCT

### 2. CSSCT : règles négociables et dispositions supplétives

- CSSCT obligatoire : accord fixant les modalités de mise en place de la CSSCT
  - Accord d'entreprise
  - À défaut de délégué syndical, un accord avec le CSE
- CSSCT facultative
  - Accord de mise en place de la CSSCT ou règlement intérieur du CSE
- Dispositions supplétives sur la mise en place de la CSSCT en l'absence d'accord



CONSILIUM

FORMATION ECONOMIQUE - FORMATION SSCT  
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE - EXPERTISE DES CSE

07 68 92 32 06

Contact@cabinet-consilium.com  
www.cabinet-consilium.com